



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-044

Budget primitif - Budget principal - Exercice 2025 (Finances)

7.1

Rapporteur : Lydie GUERIN

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	36
Nombre de pouvoirs	2
Votants	38

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures et une minute, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Était absente

Fouzia KAMAL

Pouvoirs

Mariam CISSE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur François JAGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312.1.

Vu la délibération du Conseil municipal du 06 février 2025 adoptant le rapport sur les Orientations Budgétaires de l'exercice 2025 ;

Vu le projet du Budget Primitif présenté par Monsieur le Maire de Dreux pour l'exercice 2025 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

- en section de fonctionnement en recettes et en dépenses pour : **59 282 478,36 €**

- en section d'investissement en recettes et en dépenses pour : **41 741 953,47 €**

Vu l'avis de la Commission Modernisation et Restructuration des Services, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et Commande Publique,

Vu la demande présentée par seize membres du conseil municipal représentant plus d'un tiers des membres présents,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Lydie GUERIN,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Après les opérations de vote à bulletins secrets, les résultats sont les suivants :

- 20 votes contre
- 17 votes pour
- 1 vote blanc.

Le budget primitif du budget principal de l'exercice 2025 n'est pas adopté.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 11 avril 2025



Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET